



Pasquier Nicolas, Bischof Simon

Agissements de CarPostal en trafic régional subventionné

Cosignataires : -	Date de dépôt : 08.02.18	DAEC
-------------------	--------------------------	------

Dépôt

Dans le cadre d'une révision ordinaire, l'Office fédéral des transports a constaté l'an dernier que CarPostal aurait réalisé depuis au moins 10 ans des bénéfices trop importants en transport par bus indemnisé et qui auraient été transférés vers d'autres secteurs durant ce laps de temps.

L'estimation des coûts et des recettes du transport de voyageurs sert à calculer les subventions versées par les collectivités publiques. S'il y a bénéfice, elles baissent. S'il y a déficit, elles augmentent. Et s'il y a ni bénéfice, ni déficit, la somme versée reste identique. C'est ainsi que 78,3 millions de francs auraient été indûment versés par la Confédération, 24 cantons sur 26 et de nombreuses communes.

Nous sommes interpellés par ces révélations. Les agissements de la Poste seraient une fois de plus très répugnants. Nous nous interrogeons aussi sur le fait que ces manipulations auraient été possibles durant de nombreuses années sans que la Confédération intervienne avant.

Selon l'Office fédéral des transports, le canton de Fribourg est aussi concerné bien qu'heureusement la plupart des lignes sont exploitées par les Transports publics fribourgeois.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Il y a-t-il une somme qui a été indûment versée par le canton de Fribourg à CarPostal ?
2. Si oui, à combien se monte-t-elle ? Si oui, va-t-il y avoir un remboursement et quand ?
3. Dans quelle mesure les communes fribourgeoises sont-elles concernées ?
4. Est-ce que CarPostal a violé des dispositions de droit civil ou pénal ? Si oui, lesquelles ?
5. Est-ce que des démarches judiciaires intercantoniales sont envisagées ? Si oui, lesquelles et sous la direction de qui ?

—